



<p><i>UCL</i></p> <p><i>Programme</i></p> <p><i>d'études</i></p> <p><i>2024 - 2025</i></p>	
--	--

## MINSOCA - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'accès en sociologie et anthropologie vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements disciplinaires de la sociologie et de l'anthropologie ;
- un accès direct aux masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.

## MINSOCA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements de la sociologie et de l'anthropologie, disciplines autres que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès direct aux masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en sociologie et anthropologie.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les disciplines sociologique et anthropologique, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré-)orientation vers les masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.
2. S'appropriier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique à la sociologie et l'anthropologie, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers les master en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.
3. Faire preuve d'une maîtrise des modes de raisonnement spécifiques à la sociologie et à l'anthropologie avec rigueur.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique sociologique ou anthropologique, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques à la sociologie et à l'anthropologie.

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

### PROGRAMME

#### Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊙ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊗ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊗ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année du programme de bachelier.

Bloc  
annuel

2 3

#### o Contenu:

##### o Cours obligatoires (9 crédits)

A suivre dans cet ordre

○ LESPO1113	Sociologie et anthropologie des mondes contemporains	Joseph Amougou Elisabeth Defreyne Hugues Draelants	FR
-------------	--	--	----

Bloc  
annuel

○ LPOLS1234	Théories et concepts en sociologie	Marc Zune	FS [q1] [30h] [4 Crédits]	2 3	x
-------------	------------------------------------	-----------	---------------------------	-----	---

**○ Cours additionnels (21 crédits)**

Tout étudiant ayant choisi un de ces cours (LSEXM2713 et LTRAV2200) dans sa mineure ne pourra plus le choisir dans son programme de master. Choisir parmi:

⊗ LCOPS1311	Philosophie politique et sociale	Mark Hunyadi	FS [q2] [30h] [4 Crédits]
-------------	----------------------------------	--------------	---------------------------

## MINSOCA - Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

---

- > Bachelier en histoire [Réforme 2024] [*prog-2024-hist1ba*]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [*prog-2024-huso1ba*]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [*prog-2024-arke1ba*]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [*prog-2024-hori1ba*]
- > Bachelier en information et communication [*prog-2024-comu1ba*]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [*prog-2024-musi1ba*]
- > Bachelier en sciences religieuses [*prog-2024-reli1ba*]
- > Bachelier en sciences biomédicales



## 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

## 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit l'horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

- Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux derniers blocs annuels de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel précédente au moyen du formulaire de requête.

- Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).

- Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit

Les informations concernant les équivalences de cours sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé. L'étudiant doit demander, via le formulaire de requête, l'accord de sa conseillère aux études pour pouvoir remplacer un cours de son programme par un cours équivalent.

### Personnes de contact :

Conseillère aux études : Cécile Delannay [cecile.delannay@uclouvain.be](mailto:cecile.delannay@uclouvain.be)

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert [frederique.rotsaert@uclouvain.be](mailto:frederique.rotsaert@uclouvain.be) tel. : 010474996

### Inscription aux activités de la mineure

#### 1. Information sur les prérequis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

#### 2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

#### 3. Obtention de l'accord du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande d'accord.

### Supports disponibles

#### 1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

#### 2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

### Organisation des examens

#### 1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

#### 2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site web : <https://uclouvain.be/espo-mineures.html>